

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	27.04.2020	15h48	20.133	PRÉSIDENCE
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Groupe libéral-radical</b>	<b>Lié à</b> (facultatif, cf. art. 241 OGC) : <b>ad</b>
<b>Titre : Exercer en toute circonstance les droits démocratiques</b>	
<b>Contenu :</b> La crise du coronavirus a, de fait, entraîné la suspension des droits démocratiques en matière de votations et d'élections. Or, le canton de Neuchâtel a été pendant de nombreuses années leader en matière de vote électronique, dont l'expérience a été suspendue au début de l'année dernière. Le Conseil d'État est prié de tout entreprendre, notamment à l'échelon des instances fédérales, pour accélérer la reprise de l'e-voting.	
<b>Développement (obligatoire) :</b> Précurseur, le canton est resté durant de nombreuses années un des leaders en matière de vote électronique. Depuis la suspension de ce système, en 2019, on peut craindre qu'il ne perde son savoir-faire. Rappelons, en effet, qu'à la suite de tests sur le système de La Poste, qui mettait son organisation à la disposition de plusieurs cantons, notamment le nôtre, des spécialistes informatiques ont découvert de graves lacunes de sécurité. Immédiatement, La Poste a débranché provisoirement son système d'e-voting. Dans la foulée, le Conseil fédéral a renoncé à inscrire le vote électronique dans la Loi sur les droits politiques. La crise que nous vivons a des incidences importantes sur la démocratie : report des élections communales dans notre canton, par exemple, et report de votations au niveau fédéral et dans les cantons. Il est évident que ces décisions ont été prises dans la tourmente et ce n'est pas ici le lieu pour les remettre en cause. Toutefois, la période que nous vivons doit également nous permettre de nous préparer pour l'avenir. Et l'avenir nous laisse penser que cet incident pourrait se répéter. Dès lors, il nous appartient de faire face à cette éventualité et de nous donner les moyens de défendre la démocratie en lui permettant de continuer son exercice, même lorsque les pleins pouvoirs sont accordés aux exécutifs. Le vote électronique nous semble appartenir à ces moyens.	
<b>Demande d'urgence : NON</b>	

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Philippe Haerberli		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Etienne Robert-Grandpierre		